

# Gestion des matières résiduelles à Sherbrooke

Problématiques et stratégies pour les industries, commerces et institutions



## Table des matières

1.	Introduction.....	3
2.	Le cadre légal de la GMR.....	4
3.	Parlons performance et efficacité. . .	5
4.	Portrait des ICI sherbrookoïses .....	6
a.	<i>Donc tout va pour le mieux ?</i> .....	9
b.	<i>Pourquoi les performances sont-elles inégales ?</i> .....	10
5.	Quels sont les avantages d'une meilleure GMR pour les ICI et les municipalités ? .....	12
6.	Quelle est la stratégie de la Ville de Sherbrooke ? .....	13
a.	<i>Quelle sont les stratégies des autres villes ?</i> .....	14
b.	<i>Les recommandations provenant de la littérature scientifique</i> .....	14
7.	Conclusion .....	16
8.	Bibliographie.....	18
9.	Annexes.....	19

## Abréviations

ARQ : Association des restaurateurs du Québec

ÉEQ : Éco entreprise Québec

GMR : Gestion des matières résiduelles

ICI : Industriel-commercial-institutions

ISQ : Institut de la statistique du Québec

MDDELCC : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

MR : Matières résiduelles

PME : Petites et moyennes entreprises

PGMR : Plan de gestion des matières résiduelles

PGMRQ : Plan de gestion des matières résiduelles du Gouvernement du Québec

SCIAN : Système de classification des industries de l'Amérique du Nord

## I. Introduction

La prise de conscience environnementale prend de l'ampleur partout dans le monde. Les villes, éléments fondateurs de la civilisation humaine en raison leurs spécificités de gouvernance locales - soit une densité de la population et une activité économique plus importante que les régions rurales - ont toujours eu à faire face aux problèmes de salubrité et d'hygiène publique, dont la gestion des rebuts.

Le poids de ces déchets, que nous appellerons matières résiduelles (MR), est devenu aujourd'hui un fardeau majeur pour les villes. Dans ce contexte, une gestion rigoureuse et efficace des matières résiduelles se révèle incontournable sur le plan environnemental et économique. Ce fardeau est principalement symbolisé par les sites d'enfouissements qui finissent par se remplir et dont personne ne veut à cause des problèmes potentiels sur la santé, sur la qualité de vie et sur l'influence négative sur la valeur des propriétés.

Évidemment, la Ville de Sherbrooke n'échappe pas à ce problème. C'est pourquoi elle a mis en place au fil des années des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR). Les résultats obtenus par la mise en œuvre des plans d'action ont permis de réduire de beaucoup la proportion de matières résiduelles destinée à l'enfouissement. Cependant, en comparaison avec le secteur résidentiel, on constate que les industries, les commerces et les institutions (ICI) font moins bonne figure dans la GMR.

Il est important de comprendre que cette situation n'est pas unique à Sherbrooke. À vrai dire, c'est un problème à l'échelle mondiale que l'on peut lier à l'industrialisation des États et aussi à la mondialisation économique qui favorise l'intensification des échanges et des marchandises. Ce travail vise donc à approfondir les problématiques rencontrées par la Ville de Sherbrooke sur la GMR de ses ICI, de rappeler le cadre légal de la GMR, de définir la notion de performance et d'efficacité dans la GMR, de dresser le portrait des ICI sherbrookoises, étaler l'ensemble des problématiques, de comprendre les causes de ces problèmes et finalement, élaborer des stratégies et des recommandations en se basant sur la littérature scientifique.

## 2. Le cadre légal de la GMR

Il convient avant de se lancer en profondeur de rappeler le cadre légal de la gestion de matières résiduelles à Sherbrooke. Tout d'abord, au niveau provincial, c'est le gouvernement qui définit les obligations des ICI par la *Loi des cités et villes*. Le gouvernement a d'ailleurs détaillé ses objectifs dans sa Politique de gestion des matières résiduelles et de son plan d'action (PGMRQ). Par exemple, le gouvernement a élaboré un règlement coercitif qui l'oblige les entreprises productrices de récupérer ou bien encore valoriser une proportion préétablie des produits électroniques, des piles et batteries, des lampes au mercure, des peintures et de leurs contenants, des huiles, des liquides de refroidissement, des antigels ainsi que leurs filtres et leurs contenants.

Elle élabore aussi des programmes de sensibilisation et de certification volontaire comme « ICI on recycle ». Dans ce cas-ci, les ICI peuvent élaborer des stratégies de GMR et les mettre en oeuvre afin de respecter les barèmes établis par Recyc-Québec. Après l'évaluation de l'organisme, l'entreprise peut se voir décerner une certification ICI on recycle avec différentes échelles de mention selon le degré de performance obtenue.

Le rôle des municipalités, outre les pouvoirs conférés par la Loi sur les cités et villes, est de mettre en place un système de collecte et d'élimination des déchets pour l'ensemble des citoyens. Pour ce qui est de la responsabilité territoriale de la GMR, contrairement aux quartiers résidentiels, les municipalités ne sont pas obligées de desservir les ICI. En réalité, ce sont les ICI qui sont tenus de réaliser les activités de gestion des matières résiduelles qu'ils génèrent et doivent en assumer les coûts. Toutefois, il est à noter qu'en vertu des articles 2, 4, 5 et 19 de la Loi sur les compétences municipales, les municipalités disposent d'un pouvoir de réglementation pour l'encadrement de la GMR des ICI. Par exemple, à Sherbrooke, la ville offre le service aux entreprises qui le désirent s'ils sont disposés à payer les coûts du service

---

<sup>1</sup> BZIOUI, Bouchra. *Stratégies et mécanismes d'appui municipal pour une gestion responsable des matières résiduelles par les ICI*, Essai (M.A) Université de Sherbrooke, 2013,p13.

.Voyons maintenant comment la collecte des matières résiduelles peut s'inscrire dans un modèle de performance et d'efficacité.

### 3. Parlons performance et efficacité...

Tout d'abord, la gestion des matières résiduelles au Québec et au Canada privilégie le principe des 3RV-E, acronyme qui signifie la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, la valorisation et l'élimination des résidus (dans cet ordre)<sup>2</sup>. C'est donc l'élimination qu'il faut éviter à tout prix.

Pour ce qui est du critère de performance en tant que tel, nous avons repris la définition de l'OGA Éco Entreprise Québec (ÉEQ) (2008), qui se préoccupe exclusivement de la collecte sélective, elle fait donc une distinction entre les concepts de performance et d'efficacité. Selon l'organisme, la performance fait référence à la quantité de matières recyclables qui est valorisée. Cette performance est exprimée en kilogrammes par habitant (kg/hab), tandis que l'efficacité, exprimée en \$/tonne représente les coûts pour arriver à la performance<sup>3</sup>.

Donc dans ce travail, pour évaluer la performance de la GMR, nous utiliserons la quantité de matières résiduelles éliminées par habitant par année (kg/hb/année) car ils reflètent la somme de tous les efforts de réduction des résidus envoyés à l'élimination. Plus le kg/hab/année est bas, plus il exprime une bonne performance.

L'objectif principal est de réduire la proportion de l'élimination, c'est à dire à destination des dépotoirs tandis que l'on cherche à augmenter les ratios de récupération et de revalorisation. Cet objectif va de pair avec une diminution voulue du poids total de matières résiduelles éliminées. En somme, on veut récupérer plus tout en produisant moins de matières résiduelles.

---

<sup>2</sup> GOUVERNEMENT DU CANADA. *Environnement – Innovation technologique*, [En ligne], [http://epe.lac-bac.gc.ca/100/200/301/environnement\\_can/environmental\\_protection/qc/technological\\_innov/approach\\_reclaiming\\_inorg-f/fiche\\_information/En153-113-59-2005F.pdf](http://epe.lac-bac.gc.ca/100/200/301/environnement_can/environmental_protection/qc/technological_innov/approach_reclaiming_inorg-f/fiche_information/En153-113-59-2005F.pdf) (Page consultée le 7 juillet 2016).

<sup>3</sup> BARON, Isabelle. *Impact de la réglementation sur la performance de la gestion des matières résiduelles*, Essai (M.A.), Université de Sherbrooke, 2013, p.18.

#### 4. Portrait des ICI sherbrookoïses

On sait déjà que le terme ICI regroupent les industries, les commerces et les institutions. Donc pour débiter, il serait bon de nous donner un portrait sherbrookoïse des ICI. À savoir le type de bâtiments, leur nombre et leur proportion sur le territoire. Selon le nombre de bâtiments fournis dans le PGMR de la Ville de Sherbrooke, on peut constater qu'il y a 9285 immeubles que l'on peut considérer comme des ICI (à comparer avec les 42699 immeubles résidentiels). On peut aussi noter que le type de bâtiment que l'on retrouve le plus (hormis les immeubles non exploités et les autres immeubles) sont les commerces (9,38%), les services (8,07%) les transports et les services publics (5,89%).

Pour y aller plus en détail avec les spécificités sherbrookoïses, nous avons repris le tableau inclus dans le PGMR de la Ville de Sherbrooke. On constate rapidement que les emplois à Sherbrooke se retrouvent en très grande partie dans le secteur tertiaire, particulièrement les soins de santé et assistance sociale (16,6%), le commerce de détail (12,8%) et les services d'enseignements (11,9%). Ce qui ressort de l'analyse de ce tableau, c'est la grande place que prend le milieu institutionnel par rapport à la moyenne québécoïse.

**Tableau I : Distribution des emplois selon le code SCIAN en 2006**

Secteurs d'emplois	Ville de Sherbrooke		Québec	
	Nombre	%	Nombre	%
<b>Secteur primaire</b>	<b>605</b>	<b>0,8 %</b>	<b>105 240</b>	<b>2,6 %</b>
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	470	0,6 %	84 470	2,1 %
Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz	135	0,2 %	20 770	0,5 %
<b>Secteur secondaire</b>	<b>13 355</b>	<b>17,3 %</b>	<b>718 170</b>	<b>17,6 %</b>
Fabrication	9 090	11,8 %	476 390	11,7 %
Construction	4 265	5,5 %	241 780	5,9 %
<b>Secteur tertiaire</b>	<b>63 330</b>	<b>81,9 %</b>	<b>3 261 720</b>	<b>79,8 %</b>
Services publics	345	0,4 %	33 815	0,8 %
Commerce de gros	1 870	2,4 %	169 825	4,2 %
Commerce de détail	9 900	12,8 %	501 380	12,3 %
Transport et entreposage	2180	2,8 %	181 295	4,4 %
Industrie de l'information et industrie culturelle	1 145	1,5 %	98 340	2,4 %
Finance et assurances	2 460	3,2 %	159 230	3,9 %
Services immobiliers et services de location et de location à bail	990	1,3 %	61 365	1,5 %
Services professionnels, scientifiques et techniques	4 985	6,4 %	282 115	6,9 %
Gestion de sociétés et d'entreprises	75	0,1 %	3 965	0,1 %
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	3 220	4,2 %	156 130	3,8 %
Services d'enseignement	9200	11,9 %	301 425	7,4 %
Soins de santé et assistance sociale	12 825	16,6 %	496 125	12,1 %
Arts, spectacles et loisirs	955	1,2 %	78 795	1,9 %
Services d'hébergement et de restauration	5 215	6,7 %	253 145	6,2 %
Autres services (sauf les administrations publiques)	3 545	4,6 %	189 290	4,6 %
Administration publique	4 420	5,7 %	295 480	7,2 %
<b>Total</b>	<b>77 290</b>	<b>100 %</b>	<b>4 085 130</b>	<b>100 %</b>

Source : VILLE DE SHERBROOKE. *Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020*, [En ligne], [https://www.ville.sherbrooke.qc.ca/fileadmin/fichiers/environnementsherbrooke.ca/Plandegestiondesmatieresresiduelles/projet\\_modif\\_20162020/pgmr2016-2020.pdf](https://www.ville.sherbrooke.qc.ca/fileadmin/fichiers/environnementsherbrooke.ca/Plandegestiondesmatieresresiduelles/projet_modif_20162020/pgmr2016-2020.pdf) (Page consultée le 29 juin 2016).

Dans ce contexte, la MR qui est produite à Sherbrooke sera forcément différente d'une ville industrielle du secteur primaire. Pour améliorer la GMR, la Ville de Sherbrooke a bien compris qu'il lui fallait non seulement répertorier ses ICI selon les secteurs de spécialisation, mais aussi avoir une idée de ce qui est généré comme MR. Le tableau 2, tiré encore une fois du PGMR de la Ville de Sherbrooke nous donne un bon aperçu des matières recyclables générées.



**Tableau 2 : Quantités générées des matières recyclables dans le milieu des ICI pour 2013**

	Fibres (t)	Métal (t)	Plastique (t)	Verre (t)
<b>Industriel</b>	<b>3 691</b>	<b>2 368</b>	<b>2 374</b>	<b>237</b>
<i>Agriculture</i>	473	304	304	30
<i>Foresterie, pêche, mines et extraction de pétrole et de gaz</i>	0	0	0	0
<i>Manufacturier</i>	2 989	1 917	1 922	192
<i>Utilités publiques</i>	0	0	0	0
<i>Transport et entreposage</i>	229	147	148	15
<b>Commercial</b>	<b>11 524</b>	<b>622</b>	<b>1 139</b>	<b>989</b>
<i>Hébergement et services de restauration</i>	3 125	103	164	592
<i>Commerce de gros et de détail</i>	8 399	518	975	396
<b>Institutionnel</b>	<b>5 486</b>	<b>198</b>	<b>221</b>	<b>378</b>
<i>Services et bureaux</i>	3 949	135	72	270
<i>Services d'enseignement</i>	1 061	38	93	73
<i>Soins de santé</i>	476	25	57	35
<b>Total</b>	<b>20 701</b>	<b>3 187</b>	<b>3 734</b>	<b>1 603</b>

Source : VILLE DE SHERBROOKE. *Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020*, [En ligne], [https://www.ville.sherbrooke.qc.ca/fileadmin/fichiers/environnementsherbrooke.ca/Plandegestiondesmatieresresiduelles/projet\\_modif\\_20162020/pgmr2016-2020.pdf](https://www.ville.sherbrooke.qc.ca/fileadmin/fichiers/environnementsherbrooke.ca/Plandegestiondesmatieresresiduelles/projet_modif_20162020/pgmr2016-2020.pdf) (Page consultée le 29 juin 2016).

On constate que chaque sphère d'activité génère un résidu différent. En effet, dans le milieu industriel, on génère des fibres, du plastique et du métal de manière plutôt équilibrée tandis que le secteur commercial et institutionnel génère surtout des fibres. Malgré le fait que les MR générées sont fortement inégales d'un secteur à l'autre, Sherbrooke obtient un taux de récupération enviable de 87,4% pour les fibres et de 88,5% pour le métal. Pour sa part, le plastique est récupéré à une hauteur de 52% tandis que le verre l'est dans une proportion de 50,4%<sup>4</sup>.

N'oublions pas les matières organiques qui sont générées dans tous les secteurs, mais évidemment encore plus dans le domaine de l'hébergement, les services de restauration et les magasins d'alimentation au détail. Encore une fois, le taux de

<sup>4</sup> VILLE DE SHERBROOKE. *Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020*, [En ligne], [https://www.ville.sherbrooke.qc.ca/fileadmin/fichiers/environnementsherbrooke.ca/Plandegestiondesmatieresresiduelles/projet\\_modif\\_20162020/pgmr2016-2020.pdf](https://www.ville.sherbrooke.qc.ca/fileadmin/fichiers/environnementsherbrooke.ca/Plandegestiondesmatieresresiduelles/projet_modif_20162020/pgmr2016-2020.pdf) (Page consultée le 29 juin 2016).

récupération de matières organiques estimée par la Ville de Sherbrooke est impressionnant à 90,4%<sup>5</sup>.

a. Donc tout va pour le mieux ?

Si l'on regarde les performances de Sherbrooke en les comparant avec les objectifs fixés par le gouvernement du Québec, on peut dire effectivement que Sherbrooke performe bien. En effet, Sherbrooke atteint tous les objectifs fixés comme la quantité de MR générée par habitant, la proportion de recyclage et la proportion de matière organique traitée. Par ailleurs, dans le tableau 3, si on compare Sherbrooke avec les autres villes du Québec, on comprend que la ville n'a pas à rougir de sa performance.

**Tableau 3 : Déchets enfouis par habitant par année (2012)**

	<b>Déchets enfouis</b>	
	Kg par habitant par année (2012)	
	Kg/hbt/an	Rang
Sherbrooke	190	1
St Hyacinthe	195	2
Lévis	211	3
Victoriaville	213	4
Gatineau	216	5
Rouyn-Noranda	223	6
Alma	244	7
Drummondville	246	8
Baie-Comeau	252	9
Granby	252	9
Côte-St-Luc	254	11
Pointe-Claire	261	12
Gaspé	262	13
Rimouski	269	14
Matane	272	15
Boucherville	276	16
Dollard-des-Ormeaux	281	17
Brossard	289	18
Montréal	289	18
Saguenay	292	20
Québec	297	21
Trois-Rivières	316	22
St Jean sur Richelieu	328	23
Chibougameau	333	24
Mirabel	335	25
Longueuil	341	26
Châteauguay	343	27
Saint-Jérôme	344	28
Laval	346	29
Salaberry-de-Valleyfield	363	30
Repentigny	364	31
Val d'Or	366	32
Blainville	369	33
Shawinigan	371	34
Saint-Eustache	377	35
Terrebonne	379	36
Sorel-Tracy	383	37
Mascouche	388	38
Sept-Îles	394	39

Source : MARCHAL, Mathias. « Quelle est la ville la plus verte du Québec ? » [En ligne], <http://journalmetro.com/actualites/national/483432/quelle-est-la-ville-la-plus-verte-du-quebec/> (Page consultée le 7 juillet 2016).

<sup>5</sup> *Ibid*

Cependant, de l'aveu même de la Ville de Sherbrooke, on affirme que si la performance du traitement des matières organiques et le recyclage des fibres et du métal sont satisfaisants, le recyclage du plastique et du verre dans le secteur des ICI laisse place à amélioration.

#### b. Pourquoi les performances sont-elles inégales ?

Pour comprendre la performance obtenue, il est aussi primordial de recenser les problématiques rencontrées par les acteurs de la GMR, c'est-à-dire les municipalités et les ICI.

Pour sa part, la Ville de Sherbrooke a sondé ses ICI pour mieux connaître les difficultés rencontrées par les entreprises à effectuer leur GMR. Elle en a profité aussi pour étayer ses propres difficultés. Voici ce qui en ressort :

- Généralement, ils connaissent peu la quantité de matières résiduelles qu'ils génèrent;
- Souvent, ils n'ont pas suffisamment d'espace pour trier leurs matières et pour les entreposer;
- Ils avouent ne pas vraiment savoir ce que les collecteurs font de leurs matières résiduelles et aimeraient être rassurés au sujet de l'utilisation et de la destination de ces matières;
- Les entreprises de plus petite envergure manquent d'expertise en gestion des matières résiduelles et aimeraient disposer d'un certain accompagnement;
- Les entreprises de plus petite envergure manquent de temps et d'argent pour bien gérer leurs matières résiduelles et connaissent peu les possibilités de mise en valeur des matières spécifiques qu'elles génèrent;
- Ils peuvent utiliser les écocentres, mais : ! Il est difficile pour une petite entreprise de se déplacer et d'attirer une ressource pour le transport des matières durant les heures d'ouverture du commerce. ! De plus, l'accès est payant. ! Les heures d'ouverture ne sont pas adaptées aux petites et moyennes entreprises. ! Il n'y a pas suffisamment de points de dépôts sur notre territoire.

- La Ville de Sherbrooke ne connaît pas leurs quantités réelles de matières générées sur le territoire;
- Bien que les quantités de plastiques agricoles soient peu élevées, la Ville de Sherbrooke vise à participer à l'effort régional et provincial de récupération de cette matière<sup>6</sup>.

Du côté des entreprises, on peut voir que se sont surtout les petites et les moyennes entreprises (PME) qui manquent de ressources (espace, temps, expertise, argent) pour faire une GMR efficace. C'est un problème important étant donné la place imposante des PME au Québec. Dans le tableau 3, on peut voir la répartition des PME issues du secteur manufacturier du Québec pour l'année 2009 selon des données provenant de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ)

**Tableau 3 : Établissements manufacturiers par groupe d'employés**

	PME			Grande entreprise
	0 à 49 employés	50 à 99 employés	100 à 199 employés	200 employés et plus
Québec	20 437	943	535	404
Bas-Saint-Laurent	355	23	12	11
Saguenay-Lac-Saint-Jean	452	30	19	8
Capitale-Nationale	1 109	54	21	22
Mauricie	509	34	11	19
Estrie	726	40	41	18
Montréal	9 100	261	149	116
Outaouais	235	9	5	8
Abitibi-Témiscamingue	201	13	13	4
Côte-Nord	96	5	4	5
Nord-du-Québec	17	1	2	2
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	138	3	4	1
Chaudière-Appalaches	1 139	93	51	35
Laval	770	39	19	13
Lanaudière	866	43	18	10
Laurentides	1 032	55	29	22
Montérégie	2 889	174	104	87
Centre du Québec	803	66	33	23

Source : MAINVILLE, Sophie. *Plan de gestion des matières résiduelles à l'intention des gestionnaires des parcs industriels*, Essai (M.A.) Université de Sherbrooke, 2010, p.24.

<sup>6</sup> *Ibid*

Dans la région de l'Estrie, on peut voir que les PME de la filière manufacturières surpassent le nombre de grandes entreprises (98%) et que parmi les PME, ce sont celles avec moins de 50 employés qui forment le nombre le plus important d'entreprises manufacturières en Estrie (90%). Si Sherbrooke s'attaque aux particularités et au besoin de ce type d'entreprises, il pourrait réduire encore plus l'élimination des MR.

Il y a aussi des problèmes plus spécifiques reliés aux restaurateurs. D'ailleurs, l'Association des restaurateurs du Québec (ARQ) a publié un mémoire auprès de la commission sur le transport et environnement en 2008 concernant la gestion des matières résiduelles. Ce qui en ressort, c'est que la fréquence de collecte des MR de répondent pas à leurs besoins qu'ils manquent d'espace pour entreposer leurs bacs à l'extérieur. Ils estiment que les coûts pour les services privés sont trop chers et ils préféreraient que les municipalités offrent le service de collecte (ce que Sherbrooke offre), mais surtout le service de collecte de résidus organiques dont ils sont un gros producteur.

Nous verrons plus loin quelles sont les autres solutions et recommandations suggérées.

## 5. Quels sont les avantages d'une meilleure GMR pour les ICI et les municipalités ?

Une meilleure GMR est avantageuse à la fois pour les villes et pour les ICI. Pour les municipalités, même si à priori la valorisation coûte plus cher que l'enfouissement, les sommes investies dans le recyclage ont plus d'impact économique que l'enfouissement. En effet, les services affectés à la collecte, au transport, aux centres de tri, les écocentres, l'exploitation d'installations de compostage, de bio méthanisation ou de traitement de déchets dangereux crée trois à quatre fois plus d'emplois que l'élimination<sup>7</sup>.

---

<sup>7</sup> SÉNÉCAL, Gilles. « L'État de l'environnement urbain au Québec : un coup de sonde auprès des municipalités », [En ligne], 11 mars 2008, <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs1983486> (Page consultée le 18 juin 2016).

Pour les ICI, malgré le temps, la nécessité de former ses employés et les coûts supplémentaires, une meilleure GMR peut avoir un impact positif à long terme sur les dépenses de fonctionnement. Les marchés d'alimentation sont un bon exemple. Ils produisent 11% de tous les résidus organiques produits au Québec<sup>8</sup>. Ce taux élevé s'explique entre autres par un problème de perception de l'industrie qui veut que plus un établissement jette, plus il est perçu comme un gestionnaire rigoureux de la qualité de ses produits qu'il offre<sup>9</sup>. L'autre perception est celle d'offrir des étals avec le plus de produits variés possible afin de satisfaire le consommateur même si l'on sait que l'on ne pourra pas tout vendre avant la date de péremption. Pourtant, une meilleure gestion de l'inventaire des épiceries leur permettrait d'avoir moins de résidus à gérer donc des baisses importants de coûts. Cette gestion « à la source » permettrait même une baisse des prix au détail pour les consommateurs<sup>10</sup>. Évidemment, être un bon citoyen corporatif est bénéfique pour l'image de l'entreprise. À partir de cet exemple, on constate que les ICI ont leur part à faire pour se responsabiliser face à la GMR.

## 6. Quelle est la stratégie de la Ville de Sherbrooke ?

Dans son PGMR de 2004, Sherbrooke voulait offrir les services de collecte aux entreprises qui en feraient la demande. La ville a aussi mis en place un projet pilote de collectes des matières organiques dans un quartier regroupant des restaurants, des commerces et des résidents (secteur du centre-ville). Finalement, la ville continue à effectuer de la sensibilisation auprès des entreprises.

Maintenant que la ville a franchi cette étape, dans elle désire voir comment elle pourrait aller encore plus loin. C'est pourquoi que dans son nouveau PGMR, afin d'améliorer la performance des ICI, la Ville de Sherbrooke veut réaliser une étude de faisabilité faisant ressortir diverses options de municipalisation des matières résiduelles générées par les ICI et le secteur de la CRD<sup>11</sup>. L'une des options envisagées pourrait

---

<sup>8</sup> PICHARD, Véronic. *Portrait des matières organiques pour le secteur commercial des détaillants d'alimentation*, Essai (M.A) Université de Sherbrooke, 2014, p.3.

<sup>9</sup> *Ibid*, p. 11.

<sup>10</sup> *Ibid*, p. 12.

<sup>11</sup> VILLE DE SHERBROOKE. *Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020*, [En ligne], [https://www.ville.sherbrooke.qc.ca/fileadmin/fichiers/environementsherbrooke.ca/Plandegestiondesmatieresresiduelles/projet\\_modif\\_20162020/pgmr2016-2020.pdf](https://www.ville.sherbrooke.qc.ca/fileadmin/fichiers/environementsherbrooke.ca/Plandegestiondesmatieresresiduelles/projet_modif_20162020/pgmr2016-2020.pdf) (Page consultée le 29 juin 2016).

être la construction d'un écocentre dédiée aux entreprises. Quant aux résultats de l'étude, la ville précise que les recommandations de cette étude seront d'abord examinées et ensuite appliquées dans son prochain PGMR.

a. Quelle sont les stratégies des autres villes ?

Au Québec, Rimouski interdit à ses ICI de mettre dans les déchets des matières recyclables. De plus, un règlement adopté en 2004 stipule que les ICI doivent conclure des ententes avec les entreprises privées pour la collecte des matières recyclables et d'adresser une copie de cette entente à la ville<sup>12</sup>.

Aux États-Unis, dans le King County situé dans l'état de Washington, il existe des coopératives regroupant les petites entreprises. Car les petites entreprises avaient un problème de taille; ils étaient laissés pour compte par les récupérateurs privés parce qu'elles ne génèrent pas assez de matières recyclables pour être rentables. Donc la coopérative leur a permis, en se regroupant, d'augmenter leur quantité et pouvoir être desservis par le privé<sup>13</sup>.

Un autre exemple est celui de la ville et du comté de San Francisco en Californie qui a un budget d'environ 2,5 M\$ US annuellement pour gérer ses opérations de recyclage. Le budget permet également à la ville d'offrir des subventions aux ICI qui mettent en place des programmes de prévention et de récupération des matières résiduelles. Ceci a permis à la ville de San Francisco de prouver son engagement envers les initiatives entrepreneuriales et de maintenir les programmes existants<sup>14</sup>.

b. Les recommandations provenant de la littérature scientifique

Dans le cadre de son essai *Plan de gestion de matières résiduelles à l'intention des gestionnaires des parcs industriels*, Sophie Mainville a fait plusieurs recommandations à

---

<sup>12</sup> BZIOUI, Bouchra. *Stratégies et mécanismes d'appui municipal pour une gestion responsable des matières résiduelles par les ICI*, Essai (M.A) Université de Sherbrooke, 2013, p13.

<sup>13</sup> MAINVILLE, Sophie. *Plan de gestion des matières résiduelles à l'intention des gestionnaires des parcs industriels*, Essai (M.A.) Université de Sherbrooke, 2010, p.19.

<sup>14</sup> *Ibid*

l'endroit des gestionnaires de parcs industriels qui selon nous pourraient être transposé à l'ensemble des ICI. Selon Mainville, l'organisme de développement économique de la municipalité, avec l'accord de la direction municipale, serait bien positionné pour mener à terme le regroupement des entreprises et de leur offrir un soutien pour la planification et le développement du plan de gestion des matières résiduelles. Le choix de l'organisme de développement économique pour mettre en oeuvre la démarche est fondé principalement sur le rôle qu'occupe ce dernier auprès des entreprises de son territoire<sup>15</sup>.

Cette recommandation s'appuie sur la connaissance du territoire des organismes de développement économique et de leurs besoins. La planification avisée d'une stratégie entre l'entreprise et du service municipal permettrait de créer un lien de confiance et permettre une meilleure concertation entre les entreprises privées et les intervenants publics. Évidemment, pour être en mesure d'aider les entreprises, l'organisme doit se doter d'une expertise dans la GMR.

Toujours selon Mainville, le rôle de la ressource se doit d'être celui d'un rôle de soutien et non pas prendre la responsabilité de la GMR. Autrement dit, c'est l'organisme qui met en oeuvre les démarches de regroupement et par la suite, elle offrira le soutien à ce groupe avec des conseils et des recommandations. Pour que le regroupement fonctionne, les entreprises doivent être assez nombreuses et être planifiées selon les objectifs de la politique de gestion des matières résiduelles du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Actuellement, l'organisme Technopôle Angus offre ce genre de services à Montréal. À Sherbrooke, le rôle reviendrait peut-être à Sherbrooke Innopole dont le mandat est « d'assurer un développement économique innovateur, harmonieux et durable en misant sur cinq filières-clés, dont les compétences, et l'expertise font de Sherbrooke un lieu privilégié pour faire des affaires<sup>16</sup>. » Et puisque Sherbrooke a déjà commencé

---

<sup>15</sup> *Ibid*

<sup>16</sup> SHERBROOKE INNOPOLE, À propos, [En ligne], <http://sherbrooke-innopole.com/fr/sherbrooke-innopole/a-propos/> (Page consultée le 6 juillet 2016).



un projet pilote du genre au centre-ville, il pourrait l'étendre à d'autres ICI selon les besoins.

Parmi les autres recommandations, il y a les méthodes coercitives. Par exemple, la Ville de Sherbrooke pourrait voter un règlement pour obliger les entreprises à faire la récupération, soit par la collecte municipale ou encore par une entente par le secteur privé. Les entreprises fautives paieraient des amendes prescrites par la municipalité. Il y a aussi les mesures d'encouragement comme le modèle de San Francisco comme les subventions accordées aux entreprises qui désirent améliorer leur GMR. Mais dans ce cas-ci, étant donné la petite taille de Sherbrooke et ses ressources financières plus limitées, ça serait le gouvernement du Québec qui pourrait de manière plus réaliste accorder les subventions.

## 7. Conclusion

Dans ce travail, on a pu constater que ce sont d'abord les ICI qui sont responsable de leurs matières résiduelles, mais ce sont les villes qui ont le pouvoir de voter des règlements pour assurer la bonne GMR des ICI. Les villes quant à elles doivent se soumettre aux objectifs PGMRQ élaboré par le gouvernement du Québec via le MDDELCC.

Ensuite, après avoir clarifié le concept de performance, nous avons effectué un portrait des ICI sherbrookoises à l'aide du PGMR élaboré par la Ville de Sherbrooke. Cela nous a permis de confirmer la grande place que prenaient les institutions à Sherbrooke. Cet exercice a également permis de distinguer clairement les différents types de matières résiduelles produites par secteur (institutionnel, commercial et industriel).

Nous avons aussi soulevé quelques problématiques. Car comme le reste du Québec, Sherbrooke possède un bon nombre de PME, PME qui ont plus de difficultés à faire une saine gestion de leur GMR. La ville a d'ailleurs sondé les entreprises pour mieux connaître ce qui constitue des obstacles pour une saine GMR.

Ensuite, en jetant un coup d'œil à la performance sherbrookoise, force d'admettre que la ville a obtenu de bonnes performances, surtout en regard des objectifs fixés par le PGMRQ que Sherbrooke a tous dépassés. Cependant, la ville admet qu'il reste encore du travail à faire pour la récupération du métal et du verre au sein des entreprises. Nous avons également démontré les avantages économiques d'une GMR performante autant du côté des municipalités que des entreprises.

Pour améliorer son bilan, la Ville de Sherbrooke compte tenir une étude de faisabilité pour connaître ses options de développement et tient un projet pilote de regroupement de commerçants au centre-ville pour effectuer la GMR. Toutefois, les solutions varient d'un endroit à l'autre, et nous en avons vu quelques exemples.

Finalement, la recommandation principale serait d'étendre le regroupement d'entreprises sous la coordination d'un organisme comme Sherbrooke Innopole qui pourrait également apporter soutien et conseils. Il est fortement recommandé que Sherbrooke Innopole se dote des ressources et des connaissances nécessaires avant d'orchestrer de tels changements. Sinon, il reste à voir les résultats de l'étude entreprise par Sherbrooke pour voir qu'elles en seront les recommandations.

## 8. Bibliographie

BARON, Isabelle. *Impact de la réglementation sur la performance de la gestion des matières résiduelles*, Essai (M.A.), Université de Sherbrooke, 2013, 98 p.

BZIOUI, Bouchra. *Stratégies et mécanismes d'appui municipal pour une gestion responsable des matières résiduelles par les ICI*, Essai (M.A) Université de Sherbrooke, 2013, 64p.

GOVERNEMENT DU CANADA. *Environnement – Innovation technologique*, [En ligne], [http://epe.lac-bac.gc.ca/100/200/301/environnement\\_can/environmental\\_protection/qc/technological\\_innov/approach\\_reclaiming\\_inorg-f/fiche\\_information/En153-113-59-2005F.pdf](http://epe.lac-bac.gc.ca/100/200/301/environnement_can/environmental_protection/qc/technological_innov/approach_reclaiming_inorg-f/fiche_information/En153-113-59-2005F.pdf) (Page consultée le 7 juillet 2016).

MAINVILLE, Sophie. *Plan de gestion des matières résiduelles à l'intention des gestionnaires des parcs industriels*, Essai (M.A.) Université de Sherbrooke, 2010, 75 p.

MARCHAL, Mathias. « Quelle est la ville la plus verte du Québec ? » [En ligne], <http://journalmetro.com/actualites/national/483432/quelle-est-la-ville-la-plus-verte-du-quebec/> (Page consultée le 7 juillet 2016).

PICHARD, Véronic. *Portrait des matières organiques pour le secteur commercial des détaillants d'alimentation*, Essai (M.A) Université de Sherbrooke, 2014, 127 p.

VILLE DE SHERBROOKE. *Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020*, [En ligne], [https://www.ville.sherbrooke.qc.ca/fileadmin/fichiers/environnementsherbrooke.ca/Plan\\_de\\_gestion\\_des\\_matières\\_résiduelles/projet\\_modif\\_20162020/pgmr2016-2020.pdf](https://www.ville.sherbrooke.qc.ca/fileadmin/fichiers/environnementsherbrooke.ca/Plan_de_gestion_des_matières_résiduelles/projet_modif_20162020/pgmr2016-2020.pdf) (Page consultée le 29 juin 2016).

SÉNÉCAL, Gilles. « L'État de l'environnement urbain au Québec : un coup de sonde auprès des municipalités », [En ligne], 11 mars 2008, <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs1983486> (Page consultée le 18 juin 2016).

## 9. Annexes